



MOBILITE INTERNATIONALE

L'expérience professionnelle à l'étranger lors d'études supérieures n'est plus réservée aux formations continues, il est désormais possible de partir en tant qu'apprenti. La loi a apporté de nouvelles dispositions pour encourager la mobilité internationale des apprentis, elle est ainsi mieux sécurisée et de nouvelles possibilités de financement peuvent être mobilisées

Le développement de la mobilité internationale des apprentis est devenu une mission à part entière des CFA.

L'inscription dans la durée de la mobilité internationale dans l'offre de services des CFA s'est trouvée encore renforcée par :

- La loi du 29 mars 2018 qui stipule, en son article 23, que les CFA doivent encourager la mobilité de leurs apprentis en mobilisant en particulier du « personnel dédié » ;
- La loi du 5 septembre 2018 qui précise, en son article 24, la nature du personnel dédié « qui peut comprendre un référent mobilité »

Les apprentis de notre CFA désirant partir en mobilité à l'étranger, doivent préparer leurs départs en priorité avec notre nous mais aussi avec leurs employeurs.

Pour assurer une meilleure gestion de la mobilité internationale de nos apprentis, nous avons désigné un référent mobilité nationale et internationale, c'est lui qui est chargé d'instruire et construire leurs dossiers.

Référente mobilité internationale

Campus Paris
Mr Slim BAKLOUTI
Tél : +33 1 88 88 06 55
Mail : s.baklouti@intedgroup.com

Campus Montpellier
Mr Nadir HAMDAD
Tél : +33 4 30 00 66 24
Mail : n.hamdad@intedgroup.com

Il est aussi chargé de leur informer de leurs droits et leurs devoirs, ainsi que des règles à observer lors de cette période hors de France. Il devra notamment s'assurer du respect du droit du travail : temps de travail, missions confiées... Il assure un lien pédagogique avec notre CFA, les structures d'accueil à l'étranger (le cas échéant) et leurs employeurs français.



Le projet mobilité :

Notre CFA est en relation de partenariat avec une structure d'accueil à l'étranger nommée ICBS. On conçoit pour nos apprentis un projet de mobilité professionnelle vers cette structure.

Le financement :

Notre CFA a décidé d'accompagner financièrement la mobilité internationale de ses apprentis. En tant, qu'apprenti, vous devez vous rapprocher du référent mobilité internationale de notre CFA, pour qu'il vous informe des aides mobilisables au sein de l'établissement.

Les dépenses sont à définir entre les opérateurs de financement, dans notre cas l'OPCO, et notre CFA

Les dépenses soumises au financement OPCO sont :

- Frais d'organisation (frais de personnels, frais généraux administratifs)
- Transport Fra n c e/ p a y s d'accueil
- Transport local
- Hébergement
- Restauration
- Frais d'assurance et d'assistance

Quelques conseils avant de partir en mobilité internationale :

- Si l'apprenti n'a pas le niveau de la langue du pays dans lequel il compte partir, le référent mobilité de notre CFA l'accompagne pour essayer de trouver une formation de mise à niveau.
- Avant de partir, il est important d'être à jour concernant le volet santé (vérification opérée avec le référent mobilité).
- Il peut se rendre sur le site suivant : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/> il est tenu par le gouvernement et est mis à jour

régulièrement pour assurer la sécurité de tous. Ce site va également lui renseigner concernant l'assurance à prendre ou non.